

Les informations de l'écosystème à retenir ce 15 mars 2019

Chaque jour, retrouvez dans notre article EnBref les informations de l'écosystème entrepreneurial et de l'innovation à côté desquelles il ne fallait pas passer.

Temps de lecture : minute

15 mars 2019

Les candidatures pour intégrer l'incubateur inter-écoles de l'IoT Valley sont ouvertes

Le programme d'incubation de l'IoT Valley à destination des étudiants souhaitant lancer leur startup ouvrira en septembre 2019. Ainsi, 25 étudiants en fin de master intégreront le programme en guise de stage de fin d'études. Basé sur le principe de l'apprentissage par la pratique et de l'immersion au coeur de l'écosystème startup, ils bénéficieront des interventions d'entrepreneurs et réaliseront des missions pour les startups de l'IoT Valley. Ils pourront aussi continuer de développer leur startup au terme des 6 mois d'incubation en intégrant le programme d'accélération. En outre, la formation est gratuite pour les étudiant·e·s des écoles partenaires: l'ENSEEIHT, l'INSA Toulouse et l'ICAM. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 10 avril. Pour postuler, c'est ICI.

Le réseau Legal Tech Lawyer lance sa marketplace

Legal Tech Store, c'est la marketplace des solutions numériques appliquées au domaine juridique, proposées par le réseau Legal Tech

Lawyer, qui fédère les acteurs de la Legaltech. Ainsi, cette plateforme référence les solutions sélectionnées par son comité de gouvernance composé d'experts, sur la base de la sécurité des systèmes d'information, la conformité au RGPD et le respect des droits de la propriété intellectuelle. En outre, le Legal Tech Store permet au client d'accéder à une information centralisée lui donnant l'occasion de comparer les différents produits. Il a également accès à un assistant virtuel qui lui propose les solutions répondant à ses besoins.

AngelSquare se lance en Suisse

Pour rassembler ses investisseurs - business angels, family offices, fonds de VCs - et pour accompagner les startups en amorçage - en seed ou série A - AngelSquare s'implante à Genève et à Lausanne. La startup prévoit de se déployer ensuite progressivement dans le canton de Zurich. Ce développement en Suisse lui permettra de renforcer ses investissements dans le secteur des Fintech, secteur d'innovation parmi les plus dynamiques du pays, notamment en matière de blockchain. Ainsi, AngelSquare sélectionnera des startups suisses en amorçage sur la base de critères objectifs essentiels à la santé, la solidité et la durabilité de la relation entre l'investisseur et l'entrepreneur : l'équipe, le marché, la traction et le réalisme des conditions de la levée de fonds. *"L'écosystème des startups en Suisse est extrêmement porteur et dynamique et nous a convaincu, à plusieurs titres, de nous lancer sur ce marché : non seulement, les Suisses ont des expertises techniques très pointues, notamment en matière de medtech, fintech et blockchain, en parfaite cohérence avec les secteurs que nous accompagnons depuis maintenant trois ans mais ils ont également une tradition de l'investissement à impact positif, que l'on retrouve dans la mentalité des entrepreneurs comme des investisseurs, qui s'inscrit parfaitement dans la démarche d'AngelSquare Impact que nous avons initiée en début d'année"*, explique Charles Degand, cofondateur d'AngelSquare

PepiteLab veut accompagner les PME dans leur transformation numérique à Lyon

Les experts numériques, techniques, artistiques et les entrepreneurs rassemblés au sein de PepiteLab, ont ouvert un startup studio à Lyon. Deux activités sont proposées par la structure : l'accompagnement dans la transformation numérique avec de nouveaux modèles économiques et la création de pépites 100% numériques ou innovantes. Pour cette dernière activité, PepiteLab a recruté une équipe dédiée qui décide de prendre la direction de ces startups ou de recruter une équipe d'entrepreneurs. Le studio prend ensuite une participation minoritaire dans les startups et peut investir des tickets non-dilutifs dans chacune des startups qu'il crée. La structure prévoit ainsi de lancer 4 à 5 startups par an.

Les créations d'entreprises en léger repli en février

Les créations d'entreprises en France ont connu un léger repli sur un mois en février, avec une baisse de 1,1%, tout en continuant à progresser fortement sur un an (+17%), selon les chiffres publiés vendredi par l'Insee. La part des micro-entreprises (gérées sous le statut de l'auto-entrepreneur, avec un chiffre d'affaires inférieur à 170 000 euros pour les commerces et 70.000 euros pour les services) ne cesse d'augmenter et atteint désormais 45,5% de l'ensemble de ces créations, contre 45,1% en janvier et 44,6% en décembre. En février, le nombre de micro-entreprises créées atteint 31 824 et diminue de 3,8%, alors qu'il avait connu une hausse de 25% en janvier. Celui des entreprises classiques s'élève à 34.473 et progresse de 1,5% (après 4,4% en janvier), en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables, détaille l'Institut national des statistiques.

Maddyness avec AFP

Article écrit par Ny Ando Randrianarisoa